



Sos mon mari est sans papier

Par **karo93220**, le **21/01/2009** à **14:54**

bonjour voila mon mari est sans papier ses parents sont en france ainsi que ses freres et soeurs ils sont venue en france par regroupement familiale mon mari etant majeur n'a pas pu en beneficier. nous vivons ensemble depuis 1an et demi et sommes mariés depuis octobre nous avons deposer une demande de titre de sejour et nous sommes convoquer le 13 fevrier a la prefecture seulement j'ai très peur qu'ils disent a mon mari de partir au maroc chercher un visa je ne veux pas me separer de mon mari et je pourrais pas partir car j'ai 2 enfants mon mari subvient a nos besoins moi je ne travaille que a mi temps et mon mari travaille au noir (obligé) dans la batiment. que dois je faire?????? aidez moi a trouver une solution de toute facon je ne me separerais pas de mon mari ne serais ce que 1 jour. merci pour vos reponses

Par **pirate_99**, le **22/01/2009** à **15:16**

slt karo je voulais te dire ke si ton mari est entré en france avec 1 visa et ben ta rien a craindre tt ce passera bien dans le cas contraire le procureur l'obligera a retourner au maroc et demander un visa au prés du consulat de france au maroc faut compté entre 6 et 18 mois